

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
2025-2026-2027**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Delson pour les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé à mon bureau le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

Hôtel de Ville de Delson  
50, rue Sainte-Thérèse  
Delson (Québec) J5B 2B2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible auprès du Service de la trésorerie de la Ville;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 721.

Tout intéressé peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière ou de la *Loi sur la fiscalité municipale* au bureau de la trésorière, à l'hôtel de ville sis au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 6 novembre 2024.

M<sup>e</sup> Luc Drouin  
Greffier